

Étude de Maître Gayet, Avoué à Redon.

*CHEMINS DE FER DE L'OUEST.*

**LIGNE DE RENNES A REDON**

*Communes de Pléchâtel, Messac, et Langon. — (Exécution de la loi du 3 mai 1841.)*

D'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Redon (Ille-et-Vilaine), le 31 juillet 1862, enregistré le 12 août suivant, délivré en la forme exécutoire;

Ont été extraits les motifs et le dispositif dont la teneur suit :

Après avoir entendu M. Rocher, juge-commissaire, et M. Le Meur, procureur impérial, dans ses conclusions, et en avoir délibéré conformément à loi;

Le Tribunal :

Vu le décret du 7 avril 1855 autorisant l'exécution du chemin de fer de Rennes à Redon;

Vu la décision de M. le Ministre des travaux publics, en date du 30 juillet 1864, approuvant les projets d'emplacements des stations dudit chemin entre Rennes et les limites du département ;

Vu les plans et états parcellaires dressés par les ingénieurs chargés de l'exécution des travaux, indiquant les terrains et édifices dont la cession est nécessitée pour l'établissement des stations dudit chemin dans les communes de Pléchâtel, Messac et Langon, arrondissement de Redon, auxquels plans sont annexés les états indicatifs des noms de chaque propriétaire ;

Vu les pièces suivantes, constatant l'accomplissement des prescriptions du titre II de la loi du 3 mai 1844 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, savoir :

1° L'avis préfectoral contenant à la suite le certificat de publication dans les trois communes ci-dessus ;

2° Un exemplaire des journaux d'Ille-et-Vilaine et de Redon, publiés, le premier à Rennes et le deuxième à Redon, n° 59 et 24, des 17 et 24 mai 1862, dans lesquels se trouve le même avis;

3° L'arrêté préfectoral du 24 mai 1862 qui a nommé la commission instituée par les art. 8 et suivants de la loi, pour délibérer sur les résultats de l'enquête ouverte dans les communes et pour donner son avis sur le tracé et sur les dispositions définitives projetées pour l'établissement des stations du chemin de fer de Rennes à Redon dans les susdites communes de Pléchâtel, Messac et Langon ;

4° Les procès-verbaux de l'enquête communale, constatant que ladite enquête est restée ouverte pour les pièces déposées aux mairies, à la disposition du public, pendant huit jours à partir du 22 mai 1862, et que les déclarations et réclamations faites, soit verbalement, soit par écrit, y ont été insérées et annexées conformément à la loi, lesdits procès-verbaux, dressés par les maires des communes susdites, ouverts ledit jour 22 mai 1862 et clos le 29 du même mois ;

5° Les procès-verbaux de la commission réunie au chef-lieu de l'arrondissement, sous la présidence de M. le sous-préfet de Redon et composée conformément aux prescriptions de l'art. 8 de la loi du 3 mai 1841, lesdits procès-verbaux constatant que la commission a commencé les opérations le 16 juin 1862;

Vu l'arrêté de cessibilité des terrains à occuper sur le territoire des communes de Pléchâtel de Messac et Langon, pour l'établissement des stations du chemin de fer de Rennes à Redon, pris par M. le Préfet d'Ille-et-Vilaine à la date du 16 juillet 1862 ;

Vu la loi du 3 mai 1844 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Considérant que toutes les formalités prescrites par ladite loi ont été régulièrement remplies ;

PAR CES MOTIFS,

Jugeant en premier ressort :

Prononce l'expropriation pour cause d'utilité publique, au profit de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, des terrains ci-après indiqués et appartenant aux personnes ci-après désignées, savoir :

## LANGON

Noms, Prénoms et demeures des propriétaires	Lieux-dits	Nature	Surface		
			h.	a.	c.
Baudu Philippe - La Chenac	La prairie de Heinlée	Pâture			12
Siloret Claude - La Chenac	La Croix Georget	Pré			63
Gérard Flavie demoiselle - Bourg	"	"			84
Guérin Julien et Pascal - Le Vaulay	"	"			78
Blanchard Louis - maréchal - La Chenac	"	"			61
Blanchard, Françoise, Pierre, Jeanne, Louise - La Chenac	"	"			87
Harel Pierre	"	"	1		26
Massiot Mathurin - maréchal - Heinlée	"	"			60
Philippe Joseph - sabotier - Haut Montenac	"	"	2		38
Blanchard François - La Doussais (Louzais?)	"	"	1		7
Geffray Pierre - Bourg	"	"	3		75
Guérin Pierre - Musson	"	"	5		20
Jonchet Pierre - Dongelou	"	"	3		30
Simon Anne Vve Delatouche - Renac	"	"	19		84
Télohan Louis - Redon	"	"	32		83
Jolivet Joseph - maréchal - Bourg	"	"	6		
Guérin Pierre - Guerbouis	"	"	7		56
Gicquel Jérôme - Bourg	"	"	4		11
Lebreton Julien - Boeuvres Messac	"	"	4		88
Boutet Louis - garde-champêtre - Bourg	"	"	2		70
Lubert Roberte, Vve Loret - Bourg	"	"	1		7
Leblet Pierre (Le jeune) - Bourg	"	"	5		32
Gicquel François - Bourg	"	"	8		24
Jouadé Pierre - Bourg	"	"	1		71
Roux Joseph - La Manchonnais, Saint-Ganton	"	"	1		87
Leblet Perrine - La Louzais	"	"			90
Perrigué René, Vve Daniel - Montenac	"	"	2		26
Bouchet Pierre - Trécouet en Bains	Heinlée	Terre	2		29
Siloret Marguerite, Vve Delanoë - Bourg	La Croix Georget	Pré	2		36
Simon Pierre - Montenac	Le Pré Bignon	Pâture	16		79
Gefflot Jean - couvreur - Heinlée	Le Pré de Heinlée	"	5		39
Simon Anne, Vve Delatouche - Renac	Le Pré de la Fosse	"	23		5
Bodiguel Louis - Cambrée	Le Clos de la Croix	Terre	2		29
Provost Louis - Châtillon	"	"	2		15
Massiot Mathurin - maréchal - Heinlée	"	"	2		45
Gicquel François - Bourg	"	"	5		
Roger François, fils - Saint-Ganton	"	"	1		50
Perrigué Pierre - Châtillon	"	"	2		45
Guérin Jean - Heinlée	"	"	2		40
Gaudichon Joseph - La Hautouais	"	"	5		25